

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations****Conseil Communautaire,
Séance du : 08 avril 2026**

L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire
A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos
sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET,
Président.

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Néant.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance :
REYNES Julien

Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 42
Pouvoir(s) : 6
Votants : 48

**N°2026B62DGS : DÉSIGNATION DES RÉPRESENTANTS DE FUMEL VALLÉE DU LOT AU SEIN DE
L'ASSOCIATION INITIATIVE LOT ET GARONE**

Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, président, rappelle le contexte : la plateforme d'initiative locale reconnue d'utilité publique situé sur l'Agropole à Agen dont l'objectif est de soutenir les créateurs et

AR Prefecture

047-200068930-20260409-2026B62DGS-DE
Reçu le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026

repreneurs d'entreprises du territoire en leur apportant de l'ingénierie des financements sous forme de prêt d'honneur à 0 % sans garantie personnelle.

L'action continue l'Initiative Lot-et-Garonne lui permet d'être reconnu dans le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise) pour l'ingénierie financière et l'accompagnement post-crédation.

Les statuts d'Initiative Lot-et-Garonne prévoit l'organisation de l'association en six collèges d'adhérents : collectivité publique, organisme financier, entreprise, opérateur, qualifié et bénéficiaire qui pourront être élus au sein du conseil d'administration

La représentation de Fumel Vallée du Lot au collège collectivité publique conformément à l'article 17.2 des statuts nécessitent la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le Conseil de Communautaire,**

1°) – Décide de désigner, conformément aux statuts d'Initiative Lot-et-Garonne, les membres suivants pour représenter Fumel Vallée du Lot au sein de l'Association :

- Titulaire : Madame Caroline SOTTT
- Suppléant : Madame Emmanuelle CAPO-VIGIER

2°) – Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 09 avril 2026

La Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 09/04/2026

Reçu en Préfecture le : 09/04/2026

Publié ou Notifié le : 09/04/2026
